

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

|                      |                         |                         |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| M. Michel ROURRE     | M. Henri ANDRIEUX LOUER | M. Jean-Pierre PASCAUD  |
| Mme Noëlla ROMMEL    | Mme Rosine CARILLO      | M. Edouard SCHMID       |
| M. Christian MANCIP  | TRAMIER                 | M. Franck VALLON        |
| Mme Chantal MOCZADLO | M. Jérémie JEAN         | Mme Alexandrine MEYNAUD |
| M. Alain MARCELIN    | Mme Carole LAURENT      | M. Pierre GAC           |
| Mme Christelle ABATE | Mme Martine MARCHAND    | Mme Geneviève SIAUD     |

Ont donné pouvoir :

- Mme Magali LORA à M. le Maire
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation : 04 avril 2024

Secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>2024 DGS 086</b> | <b>Travaux d'aménagement de la Route de Veaux<br/>Avenant 1 : enfouissement des réseaux secs</b> |
|---------------------|--|

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le montant des travaux d'aménagement de la route de Veaux s'élève à 333 895,30 € HT.

Considérant la volonté de la commune d'enfourir tous les réseaux secs, la société EIFFAGE, titulaire du marché a présenté un avenant N°1, à hauteur de 49 108,10 € HT, soit :

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| - Montant initial HT : | 333 895,30 €          |
| - Avenant 1 HT         | 49 108,10 € (+ 14,7%) |
| - Nouveau montant HT : | 383 003,40 €          |

**Avec l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 02 avril 2024, le conseil municipal décide de valider l'avenant n° 1 présenté pour les travaux d'aménagement de la Route de Veaux.**

**Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide**

- De valider l'avenant présenté par l'entreprise EIFFAGE d'un montant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Monsieur le Maire



F. FENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance,  
M. Henri ANDRIEUX LOUER

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 21 |
| Abstention | 0  |
| Contre     | 0  |

Publiée le 17 mai 2024